



Les limites de hauteur

Arrondissement du Sud-Ouest

- 80 m
- 70 m
- 60 m
- 44 m
- 25 m
- Non applicable
- Grand espace vert ou parc riverain
- Non applicable (voir carte 3.1.2)
- Limite d'arrondissement

Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine

Plan d'urbanisme

Montréal